

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024041208

Séance du 12/04/2024

Référence
2024041208

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA GYM INTER-AGES DE L'OWASE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	19	19

Date de la convocation
06/04/2024

Date d'affichage
06/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/04/2024

Et

Publication ou notification du :
13/04/2024

L' an 2024 le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JOLY Julien, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

Excusés : HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, REFFAS Alain ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à FOUQUART Paul, FLEUROUX/TORCK Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry.

Absent non excusé : LEBRUN/BOCQUET Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA GYM INTER-AGES DE L'OWASE

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les subventions aux associations Willemoises.

L'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Dans ce sens, la GYM INTER-AGES de l'OWASE (Organisation Willemoise des Activités Socio-Educatives) a déposé un dossier de demande de subvention qui a été étudié par Monsieur Fouquart, Adjoint aux finances. Au terme de cette étude, il peut être attribué à cette association une somme de 450 € au titre du présent exercice pour le fonctionnement global de son activité.

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ladite subvention.

Le Conseil Municipal,
Ouï son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ACCORDE à l'association GYM INTER-AGE de l'OWASE au titre du présent exercice une subvention de 450 €.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/04/2024

Le Maire,

Thierry ROLLAND



La secrétaire de séance,

Aurore PROUVEUR.